

L'Avimej, c'est quoi ?

G.Ca. | 20.02.2007

CRÉÉE en 1996, cette association se concentrait - les premières années - sur l'aide aux victimes d'infractions et sur la médiation pénale. Implantée au tribunal de Meaux mais également dans diverses antennes (maisons de la justice et du droit de Meaux, Chelles et Noisiel), sans oublier les permanences assurées dans les mairies ou dans les locaux de l'unité médico-légale de l'hôpital de Lagny, l'Avimej a vu son nombre de salariés augmenter et ses activités se diversifier. Sous l'autorité du procureur de la République, elle s'est également spécialisée dans l'aide à l'accès au droit et gère les administrateurs ad hoc, responsables des mineurs victimes d'un parent ou d'un proche. Pas moins de 17 délégués du procureur sont chargés - par ailleurs - d'appliquer des sanctions alternatives : rappels à la loi, compositions pénales, injonctions thérapeutiques.

Le Parisien

Cet article a été publié dans la rubrique Seine et Marne Nord